# 

* Date : 31-05-2021
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2021820416
* Author :

Justice de paix du premier canton de Namur
Désignation
Justice de paix du premier canton de Namur
Par ordonnance du 25 mai 2021 (21B678 - rep. 2393/2021 - 21W89), le juge de paix du premier canton de Namur a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Monsieur Mohamed CHAKROUN, né à Bizerte (Tunisie) le 3 mars 1951, domicilié à 5002 Namur, Résidence Béthanie, Chaussée de Waterloo 146, personne protégée, a été placé sous un régime de représentation.
Maître Véronique DANCOT, avocat, dont le cabinet se situe à 5000 Namur, avenue de la Plante 11A, a été désignée en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.